HADITH EL MALIA

REPUBLIQUE LIBANAISE
MINISTERE DES FINANCES

La Lettre interne du ministère des Finances

Editée par l'Institut des Finances - # 21, Juillet 2005

Signature de la convention de coopération entre le CEB et l'IdF (p7)

EDITORIAL

Nous avons pris en charge les responsabilités du ministère des Finances, de l'Economie et du Commerce alors que les scènes politique et financière au Liban passaient par des moments critiques. Au cours de cette période transitoire, nous avons œuvré, avec les parties prenantes, à réanimer l'économie et à relancer l'activité au sein du ministère des Finances (MdF) en regagnant la confiance des partenaires du Liban par la transparence et une vision financière claire.

Aujourd'hui avec la démission du cabinet, constitutionnellement causée par la réélection d'un nouveau parlement, nous nous adressons aux lecteurs de «Hadith El Malia» afin de passer en revue les projets exécutés durant les 60 jours (800 heures de travail) qui ont été alloués au ministère transitoire.

Dans cette perspective, plusieurs projets ont été mis en oeuvre, les plus importants étant les suivants:

Le service des grands contribuables (SGC)

Nous avons inauguré le SGC au sein de la direction générale des Finances afin de simplifier les procédures administratives entreprises par le contribuable et lui faire éviter la peine de traiter avec différentes administrations. En effet le SGC traite tous les impôts des grands contribuables de manière centralisée. La création de ce service s'inscrit dans le cadre des efforts visant à restructurer le MdF selon les tâches qui lui incombent et non selon les types d'impôts; le but ultime étant d'avancer au contribuable des services de qualité.

SOMMAIRE

Editorial

Formation

- Aperçu sur les activités de l'Institut des Finances
  - "L'assujettissement, des cotisations à la Sécurité sociale à l'Impôt sur le revenu" - p1
  - Le 14 mars 2005, une réalisation… dans la formation des contrôleurs internes - p1
  - Le contrôleur interne: quelle mission? - p2
- Le ministère des Finances accueille les institutions publiques - p2
- Les toutes dernières formations Douanes -p3
- Mesures de sécurité en TI - p4

Partenaires de Formation

- Coopération avec le MINEFI
  - Le partenariat entre l'IdF et la DGCP porte ses fruits - p4
  - Les nouvelles orientations en formation dans l'administration publique française - p5
- L'élaboration et l'exécution du budget à l'Ecole nationale d'administration - p5
- Coopération avec l'Union Européenne-p5
- Le Liban de l'année 2010 selon Patrick Renauld: un mythe ou une lueur à l'horizon? - p6
- Coopération avec l'Ordre des experts-comptables - p7
- Signature d'une convention de coopération entre l'IdF et le Centre d'études bancaires - p7

Nouvelles du Ministère

- Service des grands contribuables: facteurs de réussite et répercussions positives sur le contribuable - p8
- La taxe sur la valeur ajoutée... trois ans après - p8

Projets Nouveaux

- Sensibilisation et communication avec le citoyen à partir de la direction des Recettes - p9

Dossier

- Contrat de performance au sein de la direction des Recettes : les réalisations-p10

Akhbar - p11

EDITORIAL

Les petits contribuables

Nous n'avons, toutefois, pas oublié les petits contribuables qui constituent un élément essentiel dans la promotion de la croissance économique. Dans ce cadre, le MdF déploie des efforts pour leur faciliter l'obtention de crédit et les inciter à régler leurs impôts dans le but d'augmenter leur contribution dans les finances publiques, et ce pour que la croissance économique ne dépende pas uniquement d'une seule catégorie de contribuables. Rappelons que le remboursement de l'impôt constitue un élément essentiel dans la pratique de la citoyenneté, et que l'impôt en soi est l'un des principes de l'Etat souverain. D'où l'objectif du MdF, pour les années à venir, serait de bien enraciner ce principe dans les esprits des citoyens et de les inciter à rembourser leurs impôts volontairement.

La crédibilité de l'Etat et du MDF

Le défit de la prochaine décennie serait de renforcer, parmi les citoyens, la crédibilité de l'Etat, en général, et celle du MdF, en particulier. Quant à la crédibilité du MdF, elle relève de la gestion des finances publiques, et de la manière adoptée par les fonctionnaires pour traiter les affaires des citoyens. Dans ce cadre, nous avons œuvré, dès le premier jour, à garantir un équilibre entre une dépense juste et une collecte efficace, afin d'assurer une équité entre les citoyens et d'éviter le gaspillage des finances publiques. Nous avons constaté que les dépenses souffrent de trois défaillances: 1. les dépenses gaspillées, 2. les dépenses versées à des fins non claires, 3. des dépenses qui sont élevés plus qu'il le faut. D'où la nécessité de réduire les dépenses et d'élaborer une stratégie pour rembourser les sommes dues de l'Etat (à la caisse nationale de la sécurité sociale, aux hôpitaux, les sommes de l'augmentation des honoraires des fonctionnaires…). Le MdF devrait également garantir plus de transparence quant aux dépenses publiques, le citoyen ayant le droit de savoir les attributions exactes de l'argent public.

Le loi de protection du consommateur

Etant conscients que la réforme financière va de pair avec le développement économique, nous avons poursuivi les mêmes efforts dans le ministère de l'Economie. Nous avons annoncé la mise en œuvre de la nouvelle loi sur la protection du consommateur; nous avons participé à la promotion de la Bourse de Beyrouth en y créant un organe de contrôle et en incitant les entreprises à s'y inscrire, notamment celles de la diaspora libanaise, et en adoptant le commerce électronique (e-commerce). Enfin, nous avons œuvré à promouvoir «le chemin à la convention de Beyrouth» qui va concourir à la renaissance du Liban; la convention constitue une vision d'un dialogue politique menant à une reforme qui servira de fondements pour la renaissance de l'économie libanaise, le contrôle de la croissance de la dette publique et la création d'emplois pour les jeunes Libanais.

Enfin avec le départ du cabinet transitoire, nous souhaitons que les prochains responsables entreprennent les mesures nécessaires pour relancer l'économie et activer les finances publiques selon une planification globale et une prise de décision objective.

Le Ministre des Finances

Dimyanos Kattar

Dimyanos Kattar en quelques lignes...

Né en 1960 à Jezzine, marié et père de quatre enfants, M. Kattar est titulaire d'un diplôme en informatique de gestion de l'Université libanaise en coopération avec le CNAM (1980-1986). Il a suivi un programme de doctorat en planification stratégique à l'Université Saint-Esprit de Kaslik (1987-1989); il a de même participé à des programmes en management et en économie politique, le dernier étant à Harvard, en 2001.

Il se consacra à la société civile où il se porta volontaire dans plusieurs activités sociale entre 1978 et 1990, parmi lesquelles nous citons: la promotion de la laïcité et de l'activité sociale, campagne pour la lutte contre la drogue; membre de la Croix rouge pendant 10 ans…

Quant à son parcours professionnel, il enseigna les mathématiques (1980-1987) pour devenir plus tard directeur des chambres de secourisme de la Croix rouge libanaise (1987-1989). Entre 1989 et 1992 il occupa le poste de conseiller en organisation; entre 1992 et 2000 il devint directeur général du group JAIDAH au Qatar. Entre 2001 et 2002 il participa à des recherches politiques et économiques portant sur la réforme et la démocratie. Entre 2003 et avril 2005, il occupa le poste de conseiller auprès de plusieurs groupes économiques à Dubaï et à Paris. Il a été nommé ministre des Finances de l'Economie et du Commerce, le 19 avril 2005.

Aperçu sur les activités de l'Institut des Finances

L'année 2004 a connu un grand progrès dans les activités de formation de l'Institut des Finances (IdF) en terme de qualité et de fréquence et dans l'élargissement du rôle du ministère des Finances (MdF) au niveau local et régional.

Des chiffres record ont été atteints en formation au cours de cette année, le nombre de participants aux formations locales et à l'étranger (niveau régional et international) ayant atteint 2977, en comparaison avec 2088 en 2003.

En parallèle, une nette amélioration a été réalisée au niveau de la qualité, des techniques et du matériel pédagogique. Les différentes demandes formulées ont rapidement été traitées par l'équipe de formation et 20 nouveaux programmes élaborés en conséquence, dans les domaines de la culture juridique, la comptabilité, le management et les douanes.

De plus, 108 nouveaux agents de la direction générale des Finances et 48 topographes de la direction du Cadastre et du Registre foncier ont été accueillis à l'IdF pour des formations.

Fidèle à la stratégie d'écoute aux besoins des différentes directions du MdF, suivie depuis l'année précédente, l'équipe a poursuivi l'organisation des formations en réponse aux demandes, notamment les sessions suivantes:

"L'assujettissement, des cotisations à la Sécurité sociale à l'Impôt sur le revenu"

Il est souvent question d'une confusion entre les cotisations à la Sécurité sociale et l'impôt sur le revenu, également déduits sur les salaires; l'article 52 du code de l'impôt sur le revenu prévoit une correspondance entre le formulaire présenté à la Caisse nationale de Sécurité sociale et celui présenté aux bureaux de l'Impôt sur le revenu…

Vu l'importance de ce problème, l'IdF a développé avec la collaboration de l'expert de la Sécurité sociale M. Rafic Salamé, un programme visant à éclaircir ces zones d'ombres. Ce cours vise à faire une mise au point sur les points communs et les divergences entre les cotisations versées à la Sécurité sociale et l'impôt déduit sur le revenu en précisant la nature juridique de chacun de ces paiements et les personnes concernées, le calcul des cotisations, etc. Une forte participation a poussé l'Institut à organiser 4 sessions entre décembre 2004 et mai 2005 pour un total d'une centaine de participants, dont des fonctionnaires de la direction des Recettes, de même qu'un groupe d'agents de la Caisse nationale de la Sécurité sociale. ■

Le 14 mars 2005, une réalisation… dans la formation des contrôleurs internes

En étroite collaboration avec le directeur des Recettes, M. Louay El-Hajj Chéhadé, l'IdF a lancé un programme de formation de six mois destiné aux contrôleurs internes de cette direction, le 14 mars 2005. Ce programme, développé à la demande des contrôleurs internes eux-mêmes et conformément à leurs besoins, vise à préparer les participants à la réalisation des études économiques et fiscales nécessaires à leur travail et à l'enrichissement des dossiers fiscaux facilitant l'uniformisation des procédures.

Au programme: une série de sessions et d'ateliers de travail, portant sur les domaines fiscaux, juridiques, bancaires, l'assurance éthique professionnelle et autres. Ceci constitue un grand pas dans la formation, vu la diversité des thèmes, la spécificité du groupe cible et l'échange d'expériences entre les participants.

Le contrôleur interne: quelle mission?

Conformément à l'article 39 du code de comptabilité publique, un système spécialisé est chargé du contrôle de la déduction des impôts et des droits – pris en charge par la direction générale des Finances - appelé le système des contrôleurs internes.

Objectifs:

Contrôle des organismes en charge de l'exécution des lois fiscales et décrets appliqués pour:

-Une meilleure efficacité au niveau de l'assujettissement et de la collecte

-Des chiffres précis

-L'équité entre les contribuables

-Une rapidité et une unification des procédures

Champs d'activité:

Ses fonctions couvrent tous les impôts, directes et indirectes, pris en charge par la direction générale des Finances, sur l'ensemble des territoires libanais.

Limites du contrôle exercé:

La tâche du contrôleur se limite à présenter des rapports réguliers comportant leurs observations concernant les opérations, conformément aux objectifs fixés, alors que l'exécution reste du ressort des départements spécialisés.

Le contrôle couvre toutes les opérations de déduction des droits et des impôts selon un programme exécuté à la recommandation du directeur des Recettes, et où les fonctions se répartissent comme suit:

1. Consultation, à tout moment, du calendrier d'activités des départements et vérification des méthodes de travail interne des contrôleurs; observation et apport de remarques sur le travail quand nécessaire.
2. Suivi régulier de la coordination entre les différents départements fiscaux en vue de l'unification des procédures. A ce stade, la mission du contrôleur interne se limite à repérer les différences d'application de lois, pour garantir l'équité entre les contribuables.
3. Contrôle sur le terrain quand nécessaire, sur toutes les étapes de déduction. En cas de transgression, mauvaise interprétation des lois ou fausse précision des faits fiscaux, les contrôleurs doivent prévenir le directeur des Recettes par écrit et proposer une solution et des ajustements pour sauvegarder les droits du Trésor, et veiller à une bonne application des lois. Les chefs de départements facilitent leur tâche en mettant à leur disposition tous les documents nécessaires.
4. Discussion et consultation pour toutes les formalités tranchées par le directeur des Recettes conformément aux lois fiscales en application:

- Etude des réclamations
- Réductions proposées au directeur des Recettes
- Détaxe
- Etude des cas qui leur sont différés, jugés par le directeur des Recettes de leur ressort.

(Aperçu réalisé par les contrôleurs internes Roula Chehab, Rabih Alameddine et Khalil Harfouch)

Le ministère des Finances accueille les institutions publiques

L'IdF a lancé le programme de formation intensive en administration financière pour les responsables financiers et comptables des institutions publiques et des organismes de contrôle sur ces institutions. Ce programme vise à améliorer le fonctionnement des institutions publiques administratives et consultatives et à moderniser leur administration financière en vue d'une optimisation de leurs ressources et une meilleure productivité, ainsi qu'un assainissement de leurs dépenses.

La formation s'est distinguée par la diversité des sujets et par l'approfondissement des thèmes abordés dans l'objectif de l'unification des procédures lors de l'élaboration du budget et de la clôture des comptes, la bonne réalisation de transactions publiques, l'application méticuleuse des droits et des impôts et du code de comptabilité commerciale.

Vu le succès de ce programme parmi les institutions publiques, L'IdF a déjà lancé une offre de formation pour une nouvelle session entre mai et juin 2005; la formation est en cours pour 55 nouveaux participants. ■

Quelques chiffres

- ce programme s'est étalé du 11 janvier 2005 au 28 avril 2005;
- répartition des participants: 6 groupes;
- pour un total de 102 fonctionnaires;
- de 60 institutions publiques et organismes de contrôle;
- durée de formation: 75 h;
- moyenne de 33 h par fonctionnaire (7 jours de formation);
- formations prises en charge par 11 formateurs du MdF, de la Cour des Comptes et de la CNSS.

Les toutes dernières formations Douanes

Le contentieux douanier

L'IdF a poursuivi l'organisation des sessions spécialisées adressées aux Douanes pendant le 1er semestre 2005.

De nouvelles formations figurent au programme, notamment le contentieux douanier. Ce cour a été ajouté au programme de formation Douanes vu son exhaustivité en terme de définition de l'administration des douanes, de son champ d'activité notamment les contraventions douanières et la lutte pour y faire face.

En effet, son importance réside dans le développement des compétences relatives à l'application des lois pour arrêter les contraventions.

Une session a été organisée durant le mois de mars, durant laquelle le formateur Suhail Ali Hassan, ancien directeur régional de Beyrouth, a partagé avec les participants sa vaste expérience dans ce domaine. ■

Contenu

1. La mission des douanes et le champ d'activité
2. La contravention en douanes, ses éléments
3. Considérations juridiques, morales et matérielles de la contravention
4. Les marchandises, leur classification
5. Droits des agents douaniers d'intervenir - le contrôle en cas de contravention
6. Le champ douanier
7. Le droit de contrôle des marchandises, les moyens de transport
8. La perquisition des domiciles et la fraude prise en flagrant délit
9. Droit des douaniers de consulter les dossiers et les documents
10. Dossiers douaniers et affaires douanières
11. Les contraventions aux formulaires
12. Limitations à l'entrée et la sortie de certaines marchandises

Programme régional de formation douanes

Un développement quantitatif s'est opéré en 2004 en faveur du programme régional de la formation régionale douane patronné par l'Organisation mondiale des Douanes (OMD) pour la région MENA, et organisé conjointement par l'IdF et l'administration des Douanes libanaises. En effet, 333 participants, dont 158 agents douaniers de différentes nationalités arabes ont assisté aux sessions organisées.

Cependant, les tristes évènements qui ont frappé le Liban depuis février 2005 ont affecté le programme et certaines sessions ont été annulées. Le programme a toutefois repris au cours du deuxième semestre de l'année 2005, et deux sessions ont été organisées contre vents et marrées, la première sur les normes comptables internationales (11-15 avril, 23 participants). La deuxième session, quant à elle, concernait les Droits de propriété intellectuelle; cette dernière s'est étalée du 9 au 13 mai en présence de 31 participants. ■

Informatique

Bureaux régionaux: les formateurs vont vers vous

L'équipe de formation informatique de l'IdF a fait un effort pour optimiser sa productivité en organisant de nouvelles sessions dans les différents bureaux régionaux. Les chiffres témoignent aussi de l'intensité des formations organisées dans les laboratoires même de l'IdF; 4578 heures de formation en 2004, pour 63 sessions autour de 16 différents thèmes 554 participants des divers départements du MdF.

A l'écoute des besoins du fonctionnaire

Les formateurs en informatique ont de même amélioré la qualité de la formation informatique en se réunissant régulièrement avec les fonctionnaires afin d'évaluer les besoins de formations en informatique. Le tableau ci-dessous récapitule les sessions les plus notables organisées depuis le début de l'année 2005 et le nombre de participants pour chacune.

Formation	Nb de sessions	Nb de participants
Introduction à l'informatique	5	46
Internet	3	25
Access, niveau débutant	3	25
Réalisation de statistiques à partir d'Excel	2	13
Word, niveau intermédiaire	1	6
Sécurité de l'Informatique	7	85
PowerPoint	1	9

Mesures de sécurité en TI

Du point de vue pédagogique, la sécurité des technologies de l'information (TI) est la science qui porte sur la protection de tout risque ou activité qui puissent y porter atteinte.

Techniquement, il recouvre les outils permettant de parvenir à cette "sécurité" pour la protection de l'information de tout risque, interne ou externe soit-il. Du point de vue légal, ce problème est en cours d'étude pour la garantie de la confidentialité et la lutte contre les intrusions et les crimes informatiques, ceci plus particulièrement avec le développement des technologies permettant le traitement et la sauvegarde des données à travers les réseaux, notamment Internet.

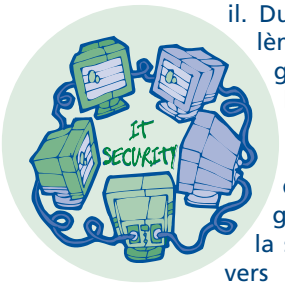

L'objectif des recherches dans ce domaine se résume comme suit:

- Assurer la confidentialité, les informations ne devant être consultées que par les personnes professionnellement qualifiées pour le faire;
- L'intégrité du contenu, c'est-à-dire la précision et l'absence de modifications, dans aucune phase, et l'absence de traitement ou d'échange de l'information;
- La disponibilité du contenu et du fonctionnement du système informatique qui doit répondre aux besoins de l'utilisateur.

Pour respecter ces critères et veiller à la conservation des programmes utilisés au MdF, l'équipe de formation informatique de l'IdF a organisé avec la collaboration du centre informatique du ministère une série de sessions sous le titre "Protection des systèmes informatiques du MdF: initiation aux mesures de sécurité en technologie de l'information", depuis le 7 février 2005. Ce cours a souligné l'importance de la sécurité en matière d'informatique, les risques rencontrés par le fonctionnaire et ses responsabilités. De même, il a couvert les instructions nécessaires et les mesures à prendre, ainsi que les manières de faire face aux tentatives de piratages, etc. Les formations ont été prises en charge par les formateurs en informatique à l'IdF, Eiad Ghannam et Riad Abou Sari.

Ces sessions ont rencontré un grand succès vu la grande participation des fonctionnaires: 85 participants des différents départements du MdF formés dans les salles de l'IdF et 142 participants des bureaux régionaux, que les formateurs ont eux-mêmes visités. Dans l'objectif de couvrir tous les agents du ministère, ces cours se poursuivent...■

Coopération avec le MINEFI

Le partenariat entre l'IdF et la DGCP porte ses fruits

La coopération entre l'IdF et la direction générale de la Comptabilité publique (DGCP) est depuis 2003, l'une des plus actives et des plus réussies. Les visites périodiques du coordonnateur de la coopération et le suivi méticuleux de la mission de coopération internationale (MIC) à la DGCP ont facilité la réalisation, de plusieurs actions de coopération. Le programme de collaboration annuel est défini ou remis à jour, chaque année, à la suite de la visite d'une délégation de la MCI de la DGCP et de l'Ecole nationale du Trésor (ENT) au MdF et à l'IdF.

La DGCP et l'ENT ont à leur tour aussi, invité les responsables libanais de l'IdF et du MdF en France afin d'échanger avec eux, l'expérience française dans le domaine de la formation et dans le souci de partager les techniques et l'expérience dans le domaine des finances publiques.

Les sujets de coopération sont multiples et plusieurs missions impliquant les hauts responsables du MdF ont été organisés afin que leur soit présentés les chantiers de modernisation entrepris à la DGCP, tels que la démarche du contrat pluriannuel de performance, les nouveaux moyens de décaissement et d'encaissement et l'applicatif COPERNIC; la gestion des pensions des fonctionnaires", les méthodes de contrôle des établissements publics, etc.

Les experts de la DGCP se déplacent aussi à Beyrouth afin de partager leur expertise avec le plus grand nombre possible de fonctionnaires. Ainsi, et dans le but de familiariser les stagiaires avec le nouveau processus de gestion et de diffuser une nouvelle culture, un séminaire a été organisé à l'IdF sur "le passage d'une administration de transaction à une administration de gestion".

Le déplacement des experts de la DGCP a aussi résulté en une note analytique concernant le développement du projet «Carte d'Achat» au Liban, décrivant la capacité collective des banques libanaises à accompagner l'administration libanaise dans cette démarche.

A noter que le futur de cette coopération se présente tout aussi fructueux, 2 axes principaux feront l'objet de la coopération à venir:

- le Partage de techniques pour une nouvelle gestion publique: la modernisation de l'exécution de la dépense de l'Etat; la mise en oeuvre des outils de gestion dynamique de la dette publique; le contrôle des entreprises publiques; la poursuite de la mise en place des "contrats de performance"; la modification de la loi de la Comptabilité publique de1963 et la gestion des pensions des fonctionnaires.
- la Formation professionnelle: les techniques d'accompagnement et de tutorat; l'ingénierie des concours de recrutement dans la fonction publique et l'accompagnement des réformes du ministère des Finances. ■

Les nouvelles orientations en formation dans l'administration publique française

Dans le cadre de la coopération entre l'Institut des Finances et l'Institut de Gestion publique et de Développement économique (IGPDE), l'IdF a accueilli M. Philipe Blumenfeld, adjoint à la directrice de l'IGPDE, en charge des questions pédagogiques au MINEFI. La mission de M. Blumenfeld, qui avait pour objectif l'échange d'informations sur l'ingénierie de la formation continue à l'IGPDE, s'est déroulée du 1 au 3 juin 2005. Le premier jour a été consacré à une rencontre de l'expert pour un échange d'expériences avec l'équipe de formation de l'IdF; les sessions du 2 et du 3 juin ont été adressées aux personnes en charge de la formation dans les administrations publiques libanaises, qui ont été informées de l'expérience de l'IdF et des dernières orientations en formation continue dans l'administration publique française.

L'équipe de formation a aussi travaillé pendant deux jours avec l'expert, sur le développement de l'ingénierie actuelle de la formation continue de l'IdF, notamment l'analyse des besoins, l'élaboration du plan de formation, la préparation d'un cahier des charges type. Les deux parties ont par ailleurs décidé d'un calendrier d'activités communes qui rentrent dans le cadre de la formation, de l'échange de visites, de délégations et d'informations, et de l'organisation commune de programmes régionaux. ■

L'élaboration et l'exécution du budget à l'Ecole nationale d'administration

Dans le cadre du partenariat entre l'Ecole nationale d'administration, France (ENA) et le ministère libanais des Finances, représenté par l'Institut des Finances, qui se matérialise par des formations spécialisées de niveau international offertes aux agents du MdF, les contrôleurs Hani Salhab et Wissam Jouni de la direction du Budget et du Contrôle des dépenses ont assisté à une formation portant sur l'élaboration et l'exécution du budget de l'Etat. Cette session qui s'est déroulée entre le 20 février et le 18 mars 2005 a regroupé des agents des finances de plusieurs pays arabes et africains.

La session a essentiellement porté sur les thèmes suivants:

- Les problèmes rencontrés lors de l'élaboration et l'exécution du budget en France,
- Le rôle de la direction de la Réforme budgétaire dans la préparation de la LOLF,
- Une comparaison avec les expériences d'autres pays dans ce domaine: Suède, Canada, Etats-Unis, Royaume Uni,
- Une évaluation des expériences des délégations participantes dans l'élaboration et l'exécution du budget dans leur pays, (y compris une présentation des étapes détaillées de l'expérience libanaise en terme d'élaboration et d'exécution du budget),

Depuis 2003, 22 fonctionnaires du MdF ont déjà participé à certaines sessions de formations organisées par l'ENA.

- Les problèmes rencontrés et les mesures prises au cours de l'exercice financier en réponse aux mutations, leurs conséquences sur les dépenses et les recettes,
- Une discussion approfondie de la loi organique du 1er août 2001 relative aux lois de finances (LOLF) qui doit entrer en vigueur à partir de janvier 2006: ses points forts et la possibilité de son adoption par les pays participants. ■

Les contrôleurs Hani Salhab et Wissam Jouni
Direction du Budget et du Contrôle des dépenses

Coopération avec l'Union Européenne

13 participants du MdF au programme de formation sur les "Connaissances de base de l'Union Européenne" et la "formation de formateurs", entre septembre 2004 et mai 2005

Dans le cadre du "programme de formation et conseil en administration publique pour les partenaires méditerranéens", de la Commission européenne, financé au titre du programme MEDA, 4 modules de formation s'adressant aux 12 partenaires méditerranéens sont organisés par l'Institut européen d'administration publique (IEAP): 1) Connaissances de base sur l'UE; 2) Connaissances approfondies sur l'UE; 3) Gestion de programmes communautaires; 4) Actions de formation de formateurs; en plus de la création d'un réseau de centres de formation de l'administration publique.

Le programme "Connaissances de base sur l'UE" vise à assurer un niveau élémentaire de connaissances à un nombre de fonctionnaires issus des administrations publiques des Partenaires méditerranéens, de contribuer à la création d'une zone de libre échange à l'horizon 2010, d'approfondir les connaissances des affaires européennes chez les partenaires méditerranéens afin de contribuer à la mise en oeuvre des accords d'association, et de développer chez les partenaires méditerranéens une masse critique d'experts du processus d'intégration européenne.

Alors que celui de formation de formateurs vise à: 1)Faciliter et améliorer la préparation et la mise en oeuvre des programmes nationaux de formation, tout en mettant l'accent sur les programmes qui soutiennent la mise en oeuvre des Accords d'association avec l'UE dans les pays des Partenaires méditerranéens; 2) à approfondir la coopération aux niveaux bilatéral et multilatéral dans le domaine du développement et de la formation des ressources humaines au sein de l'administration publique; 3)Encourager l'échange d'expériences, de connaissances et de bonnes pratiques. ■

Le Liban de l'année 2010 selon Patrick Renauld: un mythe ou une lueur à l'horizon?

A l'occasion du "Jour de l'Europe", le 9 mai, M. Patrick Renauld, chef de la délégation de la Commission européenne au Liban, a organisé une cérémonie dans sa résidence à Yarzé, en présence de hauts responsables dans les corps militaire, diplomatique et les communautés sociales. Son discours ne portait toutefois pas sur l'Europe, ou son avenir, mais plutôt sur le Liban de demain, en 2010, comme les Libanais en rêvent... plutôt qu'un discours pour le 9 mai 2005, M. Renauld a préparé un discours pour le 9 mai 2010.

«Nous sommes donc le 9 mai 2010 et nous ne pouvons que nous féliciter des succès remportés depuis cinq ans.

La croissance a atteint 6%. Le taux des jeunes chômeurs libanais est passé de 71% à 30%. L'immigration s'en est trouvée d'autant réduite. Le service de la dette absorbait 75% du montant des exportations en 2005. En 2010 il ne représente plus que 15%, s'alignant ainsi sur le niveau de ses principaux partenaires arabes et voisins.

Seulement 5% des investissements étrangers en 2005 s'étaient tournés vers le secteur productif. Aujourd'hui grâce à des taux cohérents, un cadre et une protection juridique efficaces ce sont 40% des investissements qui sont productifs. Le volume des exportations vers l'UE a rejoint le volume des importations soit près de 30% grâce au respect des normes de qualité et une recherche constante de l'excellence.

Tout cela n'a pu se faire que par une prise de conscience des Libanais. Prise de conscience, prise d'identité nées de l'Appel de Beyrouth et du bouleversement que le Liban a connu d'abord en 2004 avec l'attentat contre Marwan Hamadé puis en 2005 avec l'assassinat du président Hariri et du ministre et député Bassel Fleihane.

Au printemps 2005, souvenez-vous, l'armée syrienne venait de quitter le Liban et vous vous apprêtiez à élire un nouveau parlement. Vous alliez à ces élections sans vraiment croire au changement que vous aviez appelé de vos vœux le 8 et le 14 mars.

«On prend les mêmes et on recommence» lisait-on dans les journaux de l'époque.

C'était sans compter la formidable poussée des nouvelles générations qui, elles, avaient une idée claire du Liban qu'elles voulaient en 2010.

Il y a cinq ans, cela avait été possible parce que malgré le peu de temps disponible pour la préparation des élections, quelques candidats avaient construit leur campagne sur un véritable programme. Programme sur lequel ils ont été élus et dont s'est inspiré le gouvernement.

Rappelez-vous le nouveau gouvernement issu de ces élections. Il avait su présenter aux Libanais un bilan sans concession de la situation politique, financière, économique et administrative du pays. Bilan sur la base duquel il s'était engagé à entreprendre des réformes ambitieuses étalées sur cinq ans. Déterminant chacune des étapes, chacun des obstacles, chacune des solutions, chacun des efforts et sacrifices que les Libanais allaient devoir faire pour redonner au Liban sa véritable place dans la région.

Le programme du gouvernement comportait trois piliers: le redressement de la situation financière, la dynamisation de l'économie et le rétablissement de la confiance des citoyens dans l'Etat.

Je me souviens que la Communauté internationale et l'UE en particulier avait soutenu ce programme de redressement. Programme de redressement qui s'était inscrit bien évidemment dans le Plan d'action prévu dans le cadre de la «Politique européenne de Voisinage».

Tous les Etats membres de l'Union Européenne célèbrent "le Jour de l'Europe" le 9 mai de chaque année, comme étant une date ayant marqué un pas dans la création de l'UE.

Cette date a en effet été désignée pour marquer la proposition lancée par Robert Schuman, ministre français des Affaires étrangères, dont le texte est considéré comme l'acte de naissance de l'Union européenne (Déclaration du 9 mai 1950). Schuman insistait sur la nécessité que les pays européens, déchirés par les conflits des deux Grandes Guerres, prennent enfin en charge la gestion de leurs ressources (charbon et fer…), dans le cadre d'une organisation commune, ouverte aux pays européens.

Ce fut le premier pas vers l'Union Européenne…

Cette fois là nous n'avions pas commis la même erreur de seulement repousser les échéances de la dette. Nous avons apporté notre contribution étapes par étapes, et seulement lorsque chacune des réformes était engagée pour véritablement accompagner l'effort des Libanais.

Aujourd'hui, 9 mai 2010, l'utopiste que je suis, constate que le Liban a pu se rapprocher de l'Europe dans le partage de ses valeurs fondamentales sans pour autant perdre ni sa spécificité ni son arabité.

Enfin je me réjouis particulièrement que pendant cette période difficile de redressement, l'Union européenne ait pu contribuer à ce que les Libanais les plus démunis du Nord, du Sud, de la montagne, de la Bekaa et de Beyrouth aient été protégés des conséquences des ses réajustements.

Je vous donne rendez-vous en 2015 pour célébrer votre intégration dans le grand Marché intérieur Euro-méditerranéen que le président Hariri et le ministre Fleihane appelaient de leur voeux.»

La vision de Patrick Renauld verra-t-elle le jour? ■

Coopération avec L'Ordre des experts-comptables

L'IdF a organisé, conjointement avec l'Ordre des experts-comptables, une série de séminaires portant sur des sujets fiscaux, dans le local de l'ordre des experts-comptables. Des centaines d'experts ont participé à ces rencontres qui ont inclus une brève présentation faite par les chefs de départements et des contrôleurs en chef au MdF, qui a couvert les taxes et les impôts et les procédures appliquées. Ces discussions furent une occasion pour répondre directement aux questions des experts-comptables et un pas vers l'avant en terme de communication entre l'Ordre et le MdF.

A noter qu'avec la coopération de l'ordre des experts-comptables, la série des guides au citoyen «sensibilisation financière et fiscale» a été distribuée aux participants des sessions. Ces guides ont été aussi distribués à l'audience de la conférence annuelle de l'Ordre, qui s'est tenue sous le titre " Financial reporting: chances and challenges" les 11 et 12 février 2005. ■

Sujet	Date
L'impôt sur les propriétés bâties	16 décembre 2004
La Taxe sur la Valeur Ajoutée	10 janvier 2005
L'impôt sur le revenu	10 janvier 2005
Le droit de timbre	15 mars 2005
Le droit de succession	10 mai 2005

Signature d'une convention de coopération entre l'IdF et le Centre d'études bancaires

L'IdF poursuit ses efforts d'ouverture aux institutions de formation locales les plus performantes, notamment dans les domaines économique et financier. Dans ce cadre, un partenariat a été lancé entre l'IdF et le Centre d'études bancaires (CEB), affilié à l'Association des banques du Liban (ABL) et à l'université Saint-Joseph (USJ). En effet, une convention de coopération a été signée entre les deux parties, respectivement représentées par M. Dimyanos Kattar, ministre des Finances, de l'Economie et du Commerce et M. Joseph Torbey, président de l'ABL. La cérémonie s'est tenue le jeudi 9 juin 2005 à la Bibliothèque des Finances.

La convention sert de point de départ pour une série d'activités de formation organisées conjointement par les deux centres, notamment les programmes fiscaux et les sujets bancaires. Elle permettra un échange de formateurs, d'expériences et d'informations bancaires, économiques et fiscales, ainsi que l'organisation commune de séminaires et de conférences.

Cette convention, signée pour deux ans renouvelables, est considéré comme un grand pas stratégique du point de vue ouverture et complémentarité entre secteur public/privé. Elle permet aux deux parties un échange d'expertise et une interaction au niveau des expériences locales.

A noter que deux sessions de formation avaient déjà été conjointement organisées, adressées aux employés des banques. La première s'était tenue au CEB et avait eu pour thème "le système fiscal libanais" (février- mars -juin-juillet 2005). La deuxième, qui avait eu lieu en mai 2005 à l'IdF, portait sur "l'archivage et la conservation préventive des documents".

Aujourd'hui, le partenariat se poursuit, les deux parties préparent conjointement de nouvelles sessions de formations notamment dans le domaine de la comptabilité et le fonctionnement bancaires (prévues pour septembre 2005). ■

Service des grands contribuables: facteurs de réussite et répercussions positives sur le contribuable

La direction générale des Finances (DGF) a inauguré, le 14 mai 2005, le service des grands contribuables (SGC) en présence du ministre des Finances, de l'Economie et du Commerce, M. Dimyanos Kattar, du directeur général des Finances, M. Alain Bifani. Au cours de la cérémonie M. Bifani a exposé les circonstances et objectifs de la création du Service, le règlement administratif qui régira ses différentes fonctions, les facteurs de réussite et les répercussions positives découlant de sa création, ainsi que les critères selon lesquels les grands contribuables sont désignés.

La création de ce Service s'inscrit dans le cadre des projets de réformes entrepris par le ministère des Finances (MdF) et des efforts du MdF visant à garantir une équité entre les contribuables dans l'application des taxes; il s'insère de même dans la tendance mondiale vers la simplification des formalités à accomplir auprès de l'administration fiscale, les contribuables étant répartis en trois catégories (grands, moyens et petits). Chaque catégorie est dotée d'un guichet unique mis à son service (One-stop shop). Elles sont déterminées en fonction de critères précis définis, à leur tour, à la lumière des politiques financières prônées par le ministère des Finances et l'orientation économique du gouvernement en général.

Objectifs et fonctions du Service des grands contribuables:

La DGF a décidé de créer un service modèle chargé de moderniser l'administration fiscale et améliorer le niveau des services fournis aux contribuables, à commencer par les grands contribuables qui assurent 80% des recettes de l'impôt sur le revenu, et stimulent l'économie.

Le SGC permet d'éviter au contribuable la peine de traiter avec différentes administrations - toutes les opérations du grand contribuable y étant centralisées; il simplifie les procédures à effectuer, et permet de répondre aux besoins et interrogations du contribuable, de lui assurer une communication continue et de consolider la confiance entre le contribuable et l'administration fiscale. La création du SGC contribuera par ailleurs à développer les systèmes et services électroniques en vigueur, pavant ainsi la voie à l'adoption progressive du système de taxation électronique (e-taxation).

Parmi les facteurs de réussite de ce Service, figure l'équipe de travail spécialisée et formée à cette fin; elle prend à sa charge les tâches suivantes: le service du contribuable, le traitement des données, l'engagement fiscal, l'audit fiscal et les plaintes. L'équipe de travail est composée de 68 contrôleurs et contrôleurs en chef choisis en fonction de leurs compétences, tous titulaires de diplômes et ayant à leur actif cinq années d'expérience en moyenne dans le domaine fiscal. Elle a été soumise à une formation régulière à différents sujets, dont: les critères de comptabilité internationale, le système des banques et des sociétés d'assurance, la TVA… elle a de même reçu une formation sur le terrain avant son entrée en fonction.

Enfin, il convient de noter que cette expérience sera reproduite sur toutes les catégories de contribuables, à l'avenir. ■

Au Liban:
Sont considérés grands contribuables les parties qui répondent aux critères suivants:
1- les sociétés de capitaux dont le chiffre d'affaires atteint ou dépasse 10 milliards L.L.;
2- les sociétés d'assurance et les banques.
Les grands contribuables sont au nombre de 615.

Fonctions du SGC

- Assurer la communication continue avec les grands contribuables
- Simplifier les formalités des contribuables et leur fournir les meilleurs services en leur permettant de présenter formalités et déclarations par la poste et par le courrier électronique
- Planifier pour éviter l'évasion fiscale
- Assurer les droits dus au Trésor dans leur intégralité, en organisant des programmes d'audit fiscal
- Mener des études pour simplifier les procédures incombant au contribuable auprès du MdF
- Veiller à assurer un contrôle interne et un contrôle de qualité de haut niveau
- Traiter les formalités et les opérations au moyen d'un système informatique de pointe
- Paver la voie à l'instauration du gouvernement électronique (e-Government)

La taxe sur la valeur ajoutée... trois ans après

Plus de trois ans se sont écoulés depuis l'application de la TVA au Liban. Depuis, cette taxe ne cesse de faire preuve d'importance soutenue à plus d'un niveau.

Sur le plan financier et économique, la TVA a contribué, durant les quelques dernières années, à consolider la

situation financière du Trésor, ses recettes constituant désormais un des principaux piliers (40% des recettes fiscales) permettant de réduire le déficit du Trésor, et par le fait même de réduire la dette publique. Il convient par ailleurs de souligner l'importance de la TVA comme conditions nécessaires à l'instauration de partenariats commerciaux, régionaux et internationaux, (conventions avec l'Union européenne et les pays arabes visant à supprimer les restrictions douanières à l'échange de marchandises; d'où la nécessité d'assurer des sources alternatives de revenu au Trésor libanais).

Sur le plan fiscal, l'application de la TVA au Liban a contribué de manière efficace à contrôler l'évasion fiscale et à élargir, de manière continue, la base des contribuables assujettis à l'impôt sur le revenu. En effet, les caractéristiques de la TVA, notamment la possibilité accordée au contribuable de déduire (ou récupérer) l'impôt versé sur ses revenus, ont poussé les différents éléments du cycle économique à l'instar de l'importateur et du commerçant en gros et au détail, à y souscrire.

Par ailleurs, les obligations des assujettis à la TVA, notamment en matière comptable, comme la tenue de livres comptables et l'émission de factures détaillées pour la livraison de biens ou la prestation de services, et la nécessité de soumettre des déclarations trimestrielles reflétant l'activité du contribuable à l'administration fiscale, ont bel et bien contribué à organiser les données financières et comptables du contribuable, d'où la double importance de la TVA tant au contribuable qu'à l'administration fiscale.

Il convient également de signaler le rôle de chef de file joué par le département de la TVA dans la redéfinition de la relation entre le citoyen et le ministère des Finances. En effet, l'application de la TVA a consacré l'interaction entre le citoyen et l'administration fiscale. Elle s'est concrétisé par la sensibilisation du contribuable quant à ses droits et obligations en matière de fiscalité, par le biais de rencontres pour l'échange et la coopération avec les différents secteurs économiques, et l'affectation de services spécialisés pour répondre aux besoins du contribuable en informations ou en conseils fiscaux.

Enfin, il convient de noter que l'expérience du jeune et moderne département de la TVA fut couronnée de succès en un laps de temps. Quelle meilleure preuve de sa réussite que la volonté de répliquer cette même expérience au niveau des différents services fiscaux au sein du ministère des Finances, au service et de l'Etat et du citoyen. ■

Salam Eido

Contrôleur en chef

Chef du département de Législations et de Politiques fiscales

Sensibilisation et communication avec le citoyen à partir de la direction des Recettes

Suite à la parution de cinq guides de la série de sensibilisation financière et fiscale publiée par l'IdF en vue d'aider le citoyen à accomplir ses formalités auprès du ministère des Finances (MdF) et le familiariser avec ses droits et obligations, la direction des Recettes (DR) effectue cette année un pas en avant dans le domaine de la communication entre le citoyen et l'administration fiscale, en préparant une série de brochures traitant chacune d'une procédure spécifique accomplie auprès de la DR.

Cette initiative vise à promouvoir le contrat de performance lancé par la DR en janvier 2005. Ces publications indiquent au citoyen la procédure à suivre, le coût et les délais fixés, les documents requis et autres informations nécessaires.

Les publications sont réparties en cinq catégories selon les services de la direction des Recettes: les services de l'impôt sur le revenu, de l'impôt sur les propriétés bâties, des taxes indirectes, du droit de succession et de la taxe d'amélioration. Les équipes de travail regroupant des fonctionnaires spécialisés ont déjà entamé la rédaction de ces brochures qui seront publiées en petit format facile à utiliser, dans un style simple et une mise en page claire.

En attendant la publication du premier lot, nous souhaitons étendre ces initiatives à toutes les administrations du secteur public dans l'objectif de renforcer les relations entre citoyen et administrations; relations basées sur le respect et la confiance, grâce à la transparence et la publication d'informations. ■

Contrat de performance au sein de la direction des Recettes: les réalisations

La direction générale des Finances (DGF) a lancé en Janvier 2005 à partir de l'institut des Finances, un contrat de performance, établi entre la DGF et la direction des Recettes (DR); le contrat constitue un projet pilote qui sera appliqué aux restes des directions du DGF; il définit le plan d'action de la direction des Recettes et comprend des objectifs clairs et précis à atteindre en 2005.

Le but ultime de ce projet est de promouvoir la performance et la productivité de la DR et de communiquer avec les parties concernées pour assurer plus de transparence et avancer aux contribuables des services de qualité, ce qui renforcerait la confiance entre l'administration financière et le citoyen.

Le contrat permet à la DR d'organiser son fonctionnement interne selon la stratégie de la DGF; il comprend des critères de mesures des résultats.

Dans cette perspective, "Hadith El Malia" a eu un entretien avec le directeur des Recettes, M. Louay El-Hajj Chéhadé, pour s'enquérir sur ce qui a été réalisé jusqu'à présent.

Processus de la réalisation des objectifs:

Avant de discuter des activités entreprises jusqu'à présent, M. El-Hajj Chéhadé a passé en revue les objectifs à atteindre et qui peuvent être résumés par ce qui suit:

- Développer les bases de données de la DR pour une utilisation plus méthodique impliquant le développement de ses activités fiscales.
- Définir les critères selon lesquels les dossiers des contribuables de l'impôt sur le revenu doivent être étudiés.
- Créer des centres de services des contribuables dans les départements centraux et régionaux, afin de faciliter le traitement de leurs formalités.
- Moderniser les guides fiscaux (lois, décrets, arrêtés, circulaires…) puis les mettre à la disposition des contrôleurs et des contribuables.
- Harmoniser les applications fiscales entre les différentes unités dans chacun des domaines concernés.

Activités entreprises…

Un centre pour le service aux contribuables à été créé dans les départements de l'impôt sur les propriétés bâties et des droits de succession au sein de la direction des Recettes; il a déjà commencé à recevoir les formalités des contribuables et à répondre à leurs réclamations directement ou au téléphone.

Un centre similaire sera créé pour le département de l'impôt sur les propriétés bâties dans le bureau régional du Mont-Liban. Par ailleurs, et depuis l'année 2003, cette même initiative a déjà été prise au bureau régional du Liban-Sud pour le département de l'impôt sur les propriétés bâties, celui de l'impôt sur le revenu et le droit de succession.

Parmi les projets entamés, figure la coopération avec la Caisse nationale de Sécurité sociale pour établir une base de données réunissant les informations disponibles sur les employeurs et les employés. Ajoutons la collaboration avec la direction de l'Ordonnancement (DO) et le centre informatique du ministère des Finances, pour créer une base de données concernant tous les fonctionnaires de l'Etat et permettant à la DO de calculer l'impôt sur les revenus perçus par ces fonctionnaires.

Projets lancés …

Les projets lancés ont porté sur les points suivants:

- Elaborer un projet de décret fixant les attributions des contrôleurs internes.
- Désigner des commissions pour uniformiser les modalités d'application utilisées par les contrôleurs dans tous les bureaux régionaux.
- Informatiser les bordereaux d'imposition de l'impôt sur le revenu.
- Informer les contribuables de la DASS, par courrier électronique, de la nécessité de présenter les déclarations régulières en temps dû.
- Créer le service des grands contribuables.
- Appliquer les même projets dans les autres services: l'informatisation des impôts indirects et le droit de succession.
- Développer les programmes informatiques concernant l'impôt sur les propriétés bâties et la mise en place à Beyrouth de postes de services des contribuables relatifs à cet impôt et par la suite au bureau régional du Mont-Liban.

Développement du potentiel humain

Dans ce contexte, M. El-Hajj Chéhadé a affirmé que tout progrès au sein de la direction des Recettes commence dûment par le développement des compétences du fonctionnaire. La direction comprend en effet actuellement de nombreux éléments nouveaux qu'il est essentiel de former de manière approfondie par le biais de cycles ou de séminaires spécialisés en collaboration avec l'Institut des Finances. Dans cet ordre d'idées, des cycles spéciaux pour les contrôleurs internes ont été tenus notamment dans les domaines d'étude des dossiers, de formulation des avis adéquats, de décision sur les réclamations, ce qui leur a fourni l'opportunité d'aborder les problèmes administratifs, jusqu'à leur traitement. Pour les autres charges à la direction centrale ou aux départements régionaux, des cycles de formation adaptés seront introduits en étroite relation avec les besoins des unités de travail et des agents qui y sont affectés, toujours en collaboration avec l'IdF comme M. El-Hajj Chehadé nous l'a réaffirmé.

Engagement des fonctionnaires dans l'exécution du projet

Quant à la généralisation de ce projet, sa mise en vigueur et les modalités de contrôle, le projet a été soumis aux différentes directions du ministère, de même qu'aux départements régionaux des Finances, lors d'une réunion à l'institut des Finances le 12 janvier 2005, au cours de laquelle les fonctionnaires de la direction des recettes ont déclaré leur entière détermination de participer effectivement à sa parfaite exécution. Les tâches et les travaux nécessaires à cet effet ont été fixés avec les délais de transition par étapes périodiques lesquelles seront contrôlées et poursuivies au cours de l'année.

Il appartiendra aux chefs des départements et des services concernés de veiller à la bonne marche des travaux et à la consolidation des résultats, sous l'égide de la direction générale des Finances.

Des rapports devront être régulièrement préparés sur le suivi, explicitant les objectifs atteints, les difficultés rencontrées et les solutions proposées.

La responsabilisation de la direction des Recettes

Toutefois, dans le cas d'un manquement, le directeur des Recettes a soutenu que le Contrat de performance demeure un acte d'honneur entre la direction générale des Finances et la direction des Recettes. Les fonctionnaires sont d'ailleurs soumis aux devoirs et obligations légales qui servent le bien commun, sous peine de sanctions prohibitives en cas de défaillance. Enfin, tout en considérant que le projet en question vise à unifier et à stimuler les efforts des fonctionnaires, il n'en demeure pas moins vrai qu'il tend à leur inculquer une formation complète face aux tâches publiques qui leur sont confiées, dans un esprit d'intégrité professionnelle et de progrès. ■

Visite de délégations...

De la Jordanie: l'IdF a accueilli, le 6 juin 2005, une délégation jordanienne composée de 4 responsables du département des ressources humaines du ministère des Finances.

La visite s'est inscrite dans le cadre d'un contrat d'assistance technique d'un an conclu entre le ministère des Finances Jordanien et l'ADETEF, portant sur la création d'un centre de formation. Elle intervient au stade de la validation du plan stratégique du centre de formation. La délégation s'est informée sur le mécanisme de formation continue à l'IdF et sur les modules de formations adressés aux nouvelles recrues.

Enfin, la délégation a souhaité que cette visite jettera les fondements d'une coopération avec le ministère des Finances jordanien en matière de formation. ■

De l'Irak: l'IdF a accueilli, le 26 juin 2005, une délégation irakienne comprenant 14 responsables de haut niveau au ministère du Plan et de la Coopération pour le développement en Irak dans le cadre d'un programme de formation intitulé «Renforcement des capacités administratives des cadres supérieurs» organisé par l'Institution Internationale de l'Administration et la Formation (IMTI).

Suite à une visite au service moderne de la TVA, la délégation a reçu une brève présentation des projets de développement et de modernisation exécutés au ministère des Finances. Par ailleurs, la délégation prit connaissance des fonctions de l'IdF en matière de formation interne, de communication et de réseautage avec les institutions locales, régionales et internationales. La rencontre fut enfin clôturée par une visite à la Bibliothèque des Finances et les salles de formation à l'Institut.

Dans le même contexte, 2 délégations iraquiennes, la première du même ministère (11 février), et et la seconde du departement du Contrôle financier (24 février) avaient visité l'IdF pour s'instruire de l'expérience de l'IdF dans le domaine du développement des ressources humaines et le renforcement des capacités. ■

Du Fonds monétaire international: Dans le cadre de la coopération en cours entre le FMI et la Banque du Liban d'une part, et le ministère des Finances d'autre part, une délégation du Service fiscal au FMI a visité le Liban du 24 mai au 3 juin, pour prendre connaissance de l'ensemble des comptes du secteur public et se procurer les différentes informations nécessaires, à l'occasion de rencontres avec des responsables au ministère des Finances, à la Banque du Liban et dans certaines institutions et administrations publiques comme la Caisse nationale de la Sécurité sociale, l'Electricité du Liban, l'Office des Eaux de Beyrouth et du Mont Liban et bien d'autres. ■